

## Bulletin d'inscription SICA 2019 - 2020

### Contrat de formation « Spécialiste ICA »

Entre d'une part l'Association suisse pour la bureautique et la communication (ASSAP)

Et d'autre part M. / Mme

NOM - PRENOM: .....

Domicilié à : .....

Par sa signature, le soussigné s'inscrit à la formation SICA (Spécialiste Information-Communication-Administration) et déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et financières. L'inscription fait l'objet d'une validation par la Commission-qualité SICA.

La finance d'inscription (CHF 1'500.-) doit être versée au plus tard un mois avant le début de la formation. La finance de cours (CHF 6'600.-) est payable en 3 tiers aux échéances semestrielles fixées par les organes faïtiers.

La finance pour le Travail de diplôme (CHF 800.-) est réglée avant la session d'examen.

#### Annulation

- En cas d'inscriptions insuffisantes, le cours est annulé. Dans ce cas, la finance d'inscription (CHF 1'500.-) est intégralement remboursée.
- Il en va de même en cas de non validation de l'admission par la Commission-Qualité.

#### Désistement du candidat après inscription

- Plus de 3 mois avant le début de la formation : aucun frais exigé
- Entre 1 et 3 mois avant le début de la formation : moitié de la finance d'inscription
- Moins d'un mois avant le début de la formation : totalité de la finance d'inscription

#### FOR, JURIDICTION ET LOIS APPLICABLES

en matière de finances d'inscription et de finance de cours et d'examens.

Les parties font attribution exclusive de juridiction et de compétences à Neuchâtel et aux juridictions de recours neuchâteloises pour régler tout litige ou obtenir interprétation du présent contrat.

Les lois suisses et la procédure neuchâteloise sont exclusivement applicables.

Lieu : .....

Date : .....

Signature .....